

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2010

OUVERTURE À LA CONCURRENCE DES JEUX D'ARGENT EN LIGNE - (n° 2386)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 217

présenté par
M. Brard

à l'amendement n° 206 de Mme Delaunay

à l'ARTICLE 21 TER

À l'alinéa 4, après le mot :

« jeu »,

insérer les mots :

« , écrasés par les crédits à la consommation, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même/